

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Présents : Mmes : BOIRON Béatrice, BOIRON Michelle, CHEVALLIER Sandra, GARCIA Jacqueline, HIGUERO Mélanie, LECLERCQ Frédérique, MICHELNICKY Elke, OSTOJIC Virginie.
Mrs BELMONT Cédric, CHARMY Pierre, ESTRAGNAT Kévin, GUIGUET Alain, MARREL Christophe, SIMON Roger, VILLARD Florent.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie à huis clos le Vendredi 03 Juillet à 19 h00 sous la présidence de Mme OSTOJIC Virginie, Maire sortante.

Installation du Conseil Municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme OSTOJIC Virginie, Maire sortante qui a déclaré les membres du conseil municipal nommés ci-dessus installés dans leur fonction.

Election du Maire :

La doyenne d'âge des membres présents, Mme Elke MICHELNICKY a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition du quorum était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal : Mme Virginie OSTOJIC est élue à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints :

Il est rappelé que la commune doit disposer d'un nombre minimum et maximum d'adjoints ne dépassant pas 30 % de l'effectif global du conseil municipal soit 4 adjoints. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait de 2 adjoints. Au vu de ces éléments le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Elections des adjoints au Maire :

Mme le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

A l'issue de ces votes sont élus à l'unanimité :

1^{er} adjoint : Roger SIMON

2^{ème} adjoint : Cédric BELMONT

3^{ème} adjoint : Frédérique LECLERCQ

4^{ème} adjoint : Pierre CHARMY

Mme le Maire donne lecture de la charte de l'élu local à l'assemblée.

Procès-verbal dressé et clos le vendredi 03 juillet à 19 h 50.

Désignation des délégués et suppléants pour les élections des sénateurs du 27 Septembre 2020 :

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 fixe la date de convocation des conseils municipaux obligatoirement au vendredi 10 Juillet 2020.

Le conseil municipal se réunira Vendredi 10 juillet 2020 à 8 h 30 en mairie.

Affiché aux lieux et places habituels le Lundi 6 Juillet 2020

